AUSEIS

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice au 31 décembre 2024

ASSOCIATION LOI 1901
« SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA SAVOIE »

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 Saint Baldoph

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 €
RCS Lyon 788 671 139
SIEGE SOCIAL : AGRAPOLE-192 rue de GERLAND-69364 LYON CEDEX 07
✆ 04 72 72 49 49
Inscrite à la H2A

A l'assemblée générale de l'association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Société d'Economie Alpestre de la Savoie » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport aux adhérents ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 09/05/2025

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes



HEXACT

SOUTENIR ET ÉCLAIRER

Association STE D'ECO. ALPESTRE DE LA SAVOIE

Agriculture, chasse, services annexes
40 rue du Terraillet

73190 SAINT BALDOPH

COMPTES ANNUELS
Exerice clos le 31/12/2024
SIRET : 44191019700090

HEXACT 66, Route d'Apremont - 73000 BARBERAZ - SC au capital de 71 300 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
RCS Chambéry D 390 940 427 - APE 6920Z - N°TVA Intracom FR16 390 940 427
Tél. 04 79 33 32 43 - www.hexact.net - chambery@hexact.net

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	7 240	7 240		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	72 000	24 427	47 573	54 773
	Autres immobilisations corporelles	28 566	24 859	3 707	6 426
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 296		1 296	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	180		180	180
	TOTAL (I)	**109 282**	**56 525**	**52 756**	**61 379**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	33 668		33 668	21 244
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 210
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	233 902	3 936	229 966	208 433
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	277 650		277 650	298 276
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				1 296
	DISPONIBILITES	531 899		531 899	492 042
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	**1 077 119**	**3 936**	**1 073 183**	**1 022 501**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 186 401**	**60 461**	**1 125 939**	**1 083 880**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			180	180
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	122 393	122 393
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	581 924	454 981
	Autres	10 000	10 000
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**131 145**	**126 943**
	Total des fonds propres (situation nette)	**845 461**	**714 316**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	32 060	36 932
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**32 060**	**36 932**
	Total des fonds propres	**877 522**	**751 249**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		90
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	79	8 347
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 644	71 095
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	156 070	154 344
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 326	20 032
	Produits constatés d'avance	32 299	78 724
	Total des dettes	**248 417**	**332 631**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 125 939**	**1 083 880**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	131 144,87	126 942,62
	(1) Dont à moins d'un an	248 338	324 284
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		90

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	40 925	40 816
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	299 869	236 919
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	403 102	413 654
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		341
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 955	5
	Total des produits d'exploitation	**751 851**	**691 735**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	227 076	222 819
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 301	19 508
	Salaires et traitements	265 880	245 024
	Charges sociales	85 440	68 342
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 855	10 495
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2 373	3
	Total des charges d'exploitation	**620 925**	**566 191**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**130 927**	**125 544**

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**130 927**	**125 544**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 829	4 317
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**5 829**	**4 317**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**5 829**	**4 317**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**136 756**	**129 862**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	4 872	4 872
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**4 872**	**4 872**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 872**	**4 872**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	10 483	7 791
	TOTAL DES PRODUITS	**762 552**	**700 924**
	TOTAL DES CHARGES	**631 408**	**573 982**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**131 145**	**126 943**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 125 939** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **762 552** euros et un total **charges** de **631 408** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **131 145** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au nivau de la présentation des comptes annuels :
- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition des celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- **immobilisations non décomposables** : bénéficant de la mesure de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subventions

La subvention d'investissement concerne un groupe électrogène à hydrogène, elle s'élève initialement à 48 720 € et est amortie sur 10 ans, soit une reprise de 4 872 € par exercice.

Les subventions d'exploitations sont attribuées comme suit :

Tiers financeurs	Type de fonds	Montant obtenu en 2024
DREAL	Subvention d'exploitation	91 373
Région Auvergne Rhône Alpes	Subvention d'exploitation	89 620
Etat	Subvention d'exploitation	40 243
Conseil départemental	Subvention d'exploitation	125 000
Autres organismes	Subvention d'exploitation	7 939

Le chiffre d'affaires est ventilé comme suit et est réalisé en Savoie :

- Honoraires : 85%,
- Cotisations : 15%

Impots sur les sociétés :

La Société d'économie Alpestre est partiellement assujetti à l'impots sur les sociétés. En

Règles et Méthodes Comptables

2024, ce taux d'assujetisseent correspond à 42% de l'activité de l'association.
Elle est soumise à TVA sur la partie lucrative de son activité.

Social :

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à : 102 930 €uros sans avantages en nature.

L'association ne fait pas appel à du benevolat.

Cotisations :

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations des membres est celui de l'encaissement de la cotisations.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	10 000			10 000
Autres réserves	454 981	126 943		581 924
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	126 943	131 145	126 943	131 145
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 932		4 872	32 060
Provisions réglementées				
TOTAL	**628 856**	**258 087**	**131 815**	**755 129**

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	72 000			72 000
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	15 800			15 800
Autres immobilisations corporelles	12 766			12 766
Immobilisations financières	180	1 796	500	1 476
TOTAL GENERAL	**107 986**	**1 796**	**500**	**109 282**

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	17 227	7 200		24 427
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	11 144	1 700		12 844
Autres immobilisations corporelles	10 996	1 019		12 015
TOTAL GENERAL	**46 607**	**9 919**		**56 525**

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux	4 723	4 723	
	Autres créances clients	229 179	229 179	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 158	2 158	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 148	6 148	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	269 240	269 240	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	105	105	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**511 732**	**511 732**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	57 644	57 644		
	Personnel et comptes rattachés	56 634	56 634		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 251	32 251		
	Impôts sur les bénéfices	2 691	2 691		
	Taxes sur la valeur ajoutée	64 242	64 242		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	252	252		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 326	2 326		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	32 299	32 299		
	TOTAL DES DETTES	**248 338**	**248 338**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Stocks et En-cours

	31/12/2024	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres	33 668	21 244	12 424	
TOTAL III	**33 668**	**21 244**	**12 424**	
Production stockée (Total II + Total III)			**12 424**	

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 209	70 251	(32 042)	-45,61
Dettes fiscales et sociales	68 952	61 360	7 593	12,37
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	684	3 377	(2 693)	-79,74
TOTAL	107 846	134 987	(27 142)	-20,11

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	12 211	131 734	(119 523)	-90,73
Autres créances	269 240	285 540	(16 300)	-5,71
TOTAL	281 451	417 274	(135 823)	-32,55

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	32 299	78 724	(46 425)	-58,97
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	32 299	78 724	(46 425)	-58,97

AUSEIS
commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Association
« Société d'Economie Alpestre de la Savoie »

Maison de l'agriculture et de la Forêt

40 rue du Terraillet

73190 Saint Baldoph

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société d'Economie Alpestre de la Savoie, Association Loi 1901

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 9 mai 2025



Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes